

# **16ième Séminaire Régional des Praticiens de la Haute Intensité de Main d'œuvre**

## **Thème**

**« Les Approches HIMO face au Défi du Développement Durable  
dans le contexte de la Décentralisation »**

**26-30 Octobre 2015, Cotonou, Benin**

## **Déclaration des Ministres**

---

Nous, les Ministres en charge des Travaux Publics, du transport, de la Décentralisation, de l'Environnement, de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale :

1. Réunis en session Ministérielle les 27 et 29 Octobre 2015 au Palais des Congrès de Cotonou, dans le cadre du 16ième Séminaire Régional des Praticiens des approches HIMO, placé sous le haut patronage de Son Excellence Docteur YAYI Boni, Président de la République du Benin et sous la Présidence effective de Monsieur SONON Gustave, Ministre des Travaux Publics et des Transports du Benin ;
2. Reconnaissons que des progrès significatifs ont été accomplis depuis le dernier Séminaire de Yaoundé dans l'application des approches intensives en emplois surtout dans la réalisation des programmes d'investissement en infrastructures au niveau sectoriel et au niveau décentralisé ;

3. Considérons qu'en dépit d'une croissance économique vigoureuse, la pression sur les ressources naturelles, sur le marché du travail, l'insuffisance des infrastructures et des équipements socio-économiques, de même que le chômage des jeunes, la faible couverture de protection sociale et les flux migratoires demeurent encore des préoccupations majeures des pays africains qui appellent des mesures urgentes et concertées pour permettre d'assurer la cohésion sociale, la sécurité alimentaire et du revenu ;

4. Reconnaissons que la promotion de l'agenda du travail décent à travers l'amélioration des conditions de travail, de l'employabilité, de renforcement du dialogue social, du partenariat public-privé sont des défis importants à relever dans la réalisation des travaux d'infrastructure ;

5. Notons que le contexte international est marqué par la prise de conscience des effets néfastes du changement climatique, conduisant les pays à adopter des modes de développement et mettre en œuvre des actions de préservation de l'environnement qui sont des opportunités de création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes ;

6. Constatons que les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, concernent toutes les dimensions du développement durable notamment le travail décent et la croissance économique ainsi que l'augmentation investissement en infrastructures ;

7. Notons que la décentralisation est un processus dynamique qui exige le transfert effectif des responsabilités assorties de moyens humains et financiers adéquats pour faciliter l'exercice de la fonction de maîtrise d'ouvrage assignée aux collectivités décentralisées dans la réalisation des infrastructures relevant de leur compétence;

8. Observons que la décentralisation et l'agenda du développement durable offrent des conditions pour générer des opportunités d'emplois décents, valoriser les ressources et le savoir-faire locaux et renforcer les compétences des entreprises locales ;

9. Reconnaissons que des efforts restent à déployer auprès des décideurs politiques pour démontrer le bien-fondé de l'approche HIMO en vue de les amener à dégager des budgets conséquents et réguliers pour la mise en œuvre des programmes d'investissement qui valorisent les ressources locales.

**Nous engageons à :**

10. Institutionnaliser l'approche HIMO par la mise en place ou le renforcement d'une structure nationale de coordination intersectorielle positionnée à un haut niveau, qui puisse assurer la cohérence avec les plans de développement et l'opérationnalisation des interventions au niveau sectoriel

11. Mettre en place un mécanisme durable de financement alimenté principalement par le budget national d'investissement et ouvert à la contribution des partenaires au développement ;

12. Adopter et mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre locale en vue d'une meilleure gestion participative des infrastructures locales et qui facilitent l'appropriation des projets par les communautés et collectivités bénéficiaires, contribuant ainsi à accompagner le processus de décentralisation ;

13. Prendre des dispositions pour adopter des directives et codes de conduite des travaux HIMO en concertation avec les partenaires

sociaux; notamment en ce qui concerne les conditions de travail, incluant le respect du salaire minimum, de l'âge minimum de travail, de l'égalité de rémunération, de la sécurité et santé au travail, et le respect de l'équité de genre ;

14. Prendre des mesures pour accroître la participation des femmes, incluant surtout celles relatives à la prise de décision, leur participation à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes HIMO et aux dispositifs pour la garde d'enfants et des installations sanitaires adaptées,

15. Mettre en place au niveau décentralisé des programmes intégrés d'infrastructures et de services à haute intensité de main d'œuvre visant (i) l'amélioration de la productivité agricole, la sécurité alimentaire, l'accès au marché (ii) l'amélioration des services sociaux de base (iii) l'adaptation au changement climatique (iv) les aménagements ruraux et urbains en vue de favoriser la création d'emplois verts et décents et l'insertion socio-économique des groupes défavorisés ;

16. Collecter et traiter les données en vue de la réalisation des études d'impact des travaux HIMO sur l'emploi, l'environnement et les indicateurs socio-économiques dans le but de soutenir des activités de plaidoyer en faveur des approches HIMO en direction des décideurs ;

17. Adapter le code de procédures de passation des marchés pour y intégrer des contrats de type communautaire et favoriser l'accès des PME à la commande publique avec des contrats pluriannuels;

18. Documenter et diffuser dans le cadre de la coopération Sud-Sud les bonnes pratiques et les expériences novatrices dans

l'application des méthodes HIMO et vulgariser le savoir-faire endogène.

**Sollicitons que:**

19. Le BIT soutienne les initiatives de création d'emplois décents inclus dans les Programmes Pays de Travail Décent et le Cadre des Programme d'Assistance au Développement des Nations Unies dans la perspective de réalisation des Objectifs de développement durable ;

20. Le BIT appuie les débats nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques en y apportant les évidences et les exemples de la contribution des approches HIMO à l'atteinte des ODD et à la mise en œuvre des engagements qui découleront de la COP21.

21. Les pays, les Communautés Economiques Régionales, l'Union Africaine et les Banques de développement, telle que la Banque Africaine de Développement soutiennent le financement des projets d'infrastructures intensifs en emploi retenus dans le cadre des initiatives prises pour l'atteinte des ODD et des conclusions du COP 21.

**Félicitons :**

22. L'ensemble des pays dont les efforts sont constants dans la mise en œuvre et le développement des approches HIMO et les exhortons à poursuivre ces efforts en les documentant davantage pour assurer leur diffusion auprès d'autres pays ;

23. Le BIT pour les soutiens multiformes apportés aux pays en vue de l'appropriation et l'application des approches HIMO et pour le suivi des engagements découlant de la présente édition du Séminaire Régional des Praticiens de la Haute Intensité de main d'œuvre ;

24. Le Gouvernement du Benin pour l'organisation réussie du 16<sup>ième</sup> Séminaire Régional des Praticiens HIMO et exhortons tous les participants de ce Séminaire à porter le contenu de la présente Déclaration Ministérielle ainsi que la Déclaration des Participants à leurs Gouvernements.

**Remercions :**

25. Le chef de l'Etat son Excellence Docteur YAYI Boni, Président de la République du Benin le gouvernement et le peuple béninois, pour les faciliter et l'accueil chaleureux offerts pour le déroulement du 16<sup>ème</sup> Séminaire Régional des Praticiens HIMO.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2015